



DÉLIBÉRATION

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA FEUILLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur EYMARD Serge, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 10.09.2015

Votants : 15
Présents : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Mrs EYMARD Serge, NEUVILLE Guy, LARENA Jean-Jacques, Mmes MATT Jeannine, DUPUY Sandra, MAYENOBE Valérie, BLONDEL Brigitte, Mrs FRANCY Alain, BARIL Daniel, JAUBERT Alain, FEREDY Philippe, Mr BRUGIERE Alain.

Absents: Mmes MONTEIL Catherine, SIKLI Séverine, VEYSSET Emilie

Mr Alain BRUGIERE a été élu secrétaire de séance.

Objet : Restitution compétences « voirie » aux communes

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-20,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013150.0003 du 30 mai 2013 portant création de la Communauté de Communes, incluant dans son périmètre la commune de la Feuillade,

Considérant la délibération du Conseil Communautaire du 8 septembre 2015, portant modification des statuts de la Communauté de Communes, la Communauté de Communes accepte de restituer la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie ».

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

Article 1 :

Accepte que la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort restitue la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie » aux communes.

Article 2 :

Approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort.

Fait et Délibéré en Mairie, les jours, mois et an que-dessus.

Au registre suivent les signatures.

Pour Copie conforme.

Affiché le 24.09.2015

En Mairie, le 24.09.2015

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212401798-20150924-24-2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2015
Publication : 29/09/2015

Le Maire

S. EYMARD


